

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Service des politiques support
et des systèmes informatiques

Département des politiques ministérielles
de fonctionnement et d'achat durables

Bureau de la politique ministérielle
d'achats durables

Note du 7 juillet 2016 relative à la diffusion de stratégies d'achats

NOR : DEVK1617117N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : immédiate.

Résumé : diffusion de quatre stratégies d'achats arrêtées par la direction des achats de l'État (DAE).

Catégorie : mesure d'organisation des services retenues par les ministres pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.

Domaine : administration.

Type : instruction aux services déconcentrés.

Mots clés liste fermée : Rubriques Ministérielles.

Mots clés libres : stratégie achat.

Référence : décret no 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État.

Annexes :

Note du 2 mai 2016 applicable au segment « formation continue » ;

Note du 9 mai 2016 applicable au segment « Infrastructure IT » ;

Note du 17 mai 2016 applicable au segment « Réseau-Télécom » ;

Note du 17 mai 2016 applicable aux fournitures de bureau et petits matériels.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et la ministre du logement et de l'habitat durable aux préfets de région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL]; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France [DRIEA]; direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France [DRIHL]; direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France [DRIEE]; direction interrégionale de la mer [DIRM]; direction de la mer [DM]; direction interdépartementale des routes [DIR]); à l'administration centrale (Conseil général de l'environnement et du développement durable; direction générale de l'énergie et du climat;

direction générale des infrastructures, des transports et de la mer; direction générale de l'aviation civile; direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature; direction générale de la prévention des risques; direction des pêches maritimes et de l'aquaculture); aux services techniques à compétence nationale (Centre d'études des tunnels [CETU]; Centre national des ponts de secours [CNPS]; Service central d'hydro-météorologie et d'appui à la prévision des inondations [SHAPI]; Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés [STRMTG]; Service de l'armement des phares et balises [APB]); aux établissements d'enseignement (École nationale des techniciens de l'équipement [Aix-en-Provence, Valenciennes]; École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer [ENSAM]); au centre ministériel de valorisation des ressources humaines (centres de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours et Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques [CEDIP]) (pour exécution); au secrétariat général du Gouvernement; au secrétariat général du MEEM et du MLHD (pour information).

Par notes des 2, 9 et 17 mai 2016, la direction des achats de l'État a défini quatre nouvelles stratégies d'achats relatives aux segments suivants :

- formation continue;
- infrastructure Informatique-Télécom (IT), sous-segment « achat de matériel d'infrastructure IT/serveurs-stockage »;
- réseau-télécom;
- fournitures de bureau et petits matériels.

Ces stratégies qui s'imposent à l'ensemble des services de l'État, visent à optimiser les conditions d'achat de l'État tout en prenant en compte les priorités fixées en matière de politique d'achat (réalisation d'économie d'achat, respect des objectifs de développement durable et de développement social, développement des PME et soutien à l'innovation).

Je vous remercie de veiller à l'application de ces dispositions dans vos services et en particulier au respect des dispositifs contractuels.

Le bureau de la politique ministérielle d'achats durables du service des politiques support et des systèmes d'information se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La présente note sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, et sur le site circulaires.gouv.fr.

Fait le 7 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
F. ROL-TANGUY

ANNEXE 1



Direction des Achats de l'État
59, boulevard Vincent Auriol
Télédoc 033
75703 Paris cedex 13
Téléphone : 01 44 97 34 61
Télécopie : 01 44 97 07 32

Paris, le – 2 MAI 2016

Le directeur

Note pour

Affaire suivie par : Sabiha Bénouchène
sabiha.benouchene@finances.gouv.fr
Tél : 01 44 97 29 78

Destinataires *in fine*

Réf. : DAE-2016-04-2703

Objet : **Stratégie d'achat de l'État applicable au segment «formation continue».**

Réf. : Décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
Comité interministériel des achats (CDA) du 3 décembre 2015.

P.j. : Plaquette de communication synthétique de la stratégie.

La présente note décrit les dispositions applicables à chaque ministère en matière d'achat de formation continue.

I. Objectifs de la stratégie

La stratégie retenue par le comité ses achats se décompose en 3 axes principaux qui viennent répondre à la nécessité de mutualisation des besoins pour un achat plus performant :

- Positionner les plateformes régionales achat (PFRA) comme opérateur d'achat auprès des plateformes régionales ressources humaines (PFRH), dans le cadre d'une collaboration dont elles détermineront les modalités adaptées au contexte local.
Cela permettra de renforcer la position de l' « Etat acheteur » tout en permettant l'accès des PME locales à la commande publique.
- Renforcer une approche collaborative entre les équipes RH et achats afin de professionnaliser les achats de formation continue, notamment avec l'organisation d'un séminaire le 10 octobre 2016 qui réunira les principaux acteurs : DGAFP, DAE, directions des ressources humaines des ministères, les responsables de PFRH et de PFRA.
- Développer une offre de formation innovante avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de l'e-formation (digital learning) pour accompagner la révolution numérique de l'Etat dans le domaine de la formation. Le développement du digital learning répond à des problématiques d'éloignement géographique, de disponibilité et flexibilité des acteurs concernés tout en répondant aux objectifs de performance économique.
Le digital learning peut associer des formations numériques à des formations classiques en présentiel.

II. Déclinaison opérationnelle

- Recours au marché des fournisseurs actuels pour les achats (ne pas lancer d'autres marchés alors qu'il en existe qui permettent de répondre aux mêmes besoins).

Optimiser l'utilisation des offres internes déjà existantes au niveau ministériel et interministériel telles que les formations labellisées dans les écoles ministérielles ou les formations proposées par le SGMAP par le biais de l'Ecole de la modernisation de l'Etat (EME).

Par ailleurs, il existe un marché de formation UGAP. Un pilote est en cours d'exécution pour s'assurer de sa bonne exécutabilité comptable pour une ouverture prévue au début du 2nd semestre.

- Professionnalisation : organisation d'un séminaire

Un séminaire réunissant la DGAFP, les directions des ressources humaines des ministères, les plateformes régionales RH et achats et la DAE sera organisé le 10 octobre 2016. Il sera dédié au rapprochement des fonctions RH et achat dans le domaine de l'achat de formation continue.

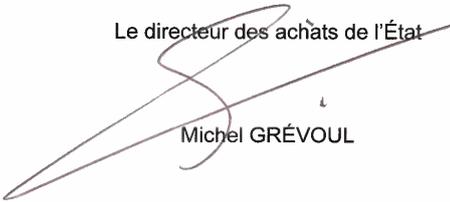
- Développement d'une offre de formation innovante

Développer le digital learning : actuellement 1% des formations de l'Etat, l'objectif est d'atteindre 5% d'ici à 2018

Une étude d'opportunité va être conduite, sur la base des solutions existantes dans les ministères en terme d'offres de digital learning et d'outils disponibles (e-learning, Moocs*, classe virtuelle etc...) pour la mise en place un marché interministériel.

Chacun des destinataires est chargé, pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre des dispositions de la présente note.

Le directeur des achats de l'État



Michel GRÉVOUL

Destinataires :

Monsieur le secrétaire général du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
Monsieur le directeur administratif et financier des services du Premier ministre
Monsieur le directeur du Budget
Monsieur le directeur général des Finances publiques
Mesdames et Messieurs les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels

* Moocs : Massive Open Online Classes – en français : CLOM : cours en ligne ouvert à tous



Direction des Achats de l'État

Formation continue

Stratégie achat de l'État 2015-2019

Chiffre clé
184 millions d'euros de dépenses
annuelles en achat de formation
continue
(moyenne 2013)



Les achats de formation continue aujourd'hui

Les dépenses de l'État représentent 184 millions d'euros soit environ 12 % du marché.

Le marché de la formation représente un chiffre d'affaires de 1,5Md € d'après la Fédération de la formation professionnelle (FFP).



Les pratiques actuelles de l'État

Les achats de l'État en matière de formation continue sont essentiellement réalisés par les directions des ressources humaines. La mutualisation, au niveau ministériel comme au niveau interministériel, doit être développée sur des thématiques transverses telles que le management, les langues, la bureautique et la préparation au concours. Les acheteurs ont un rôle à jouer dans ce domaine.

S'agissant du digital learning, les initiatives doivent également être développées.



Le marché fournisseurs

Très atomisé, le marché fournisseur est composé d'une multitude de petites structures, d'indépendants et de quelques grosses entreprises. Très concurrentiel, il connaît d'importantes évolutions dues à l'innovation et au développement du digital. Les grands organismes de formation ont ainsi été conduits à transformer leur structure ainsi que leur offre commerciale.

S'agissant du digital learning, l'offre est très riche avec des cours en ligne ouvert à tous (Moocs), des modules de e-learning, des classes virtuelles, des serious games. Les formateurs disposent donc de nombreux outils pour concevoir leur matériel pédagogique soit en formation présentielle classique soit en formation mixte.

Les objectifs de l'État

- *Obtenir des prix performants*
- *Développer une offre de formation innovante*
- *Professionnaliser l'achat de formation continue*



Stratégie achat de formation continue

La stratégie achat 2015-2019



Le périmètre

Le segment « formation continue » recouvre l'ensemble des achats de formation continue toutes thématiques confondues .

Sont exclues les formations en informatique proposées aux informaticiens.



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, documentalistes, juristes) désignés par les missions achat des ministères.

Elle a été validée le **3 décembre 2015** en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de formation continue s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) en France métropolitaine.

Elle est présentée aux établissements publics de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.

Stratégie achat d'abonnements et de presse



Les axes de la stratégie

Une mutualisation de l'achat		Des marchés interministériels sont mis en place sur des thématiques transverses (management, langues etc.) , Parallèlement, le recours aux formations proposées dans le cadre de l'Ecole de Modernisation de l'Etat ainsi qu'aux formations interministérielles existantes sera valorisé., Au niveau local, des marchés mutualisés sont élaborés en collaboration entre les plateformes régionales des achats et les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH).
Une professionnalisation des achats de formation		Afin d'améliorer la performance des achats de formation continue non concernés par les marchés interministériels, des actions sont mises en œuvre à destination des acheteurs et des prescripteurs (journées d'échanges, boîte à outils ...).
Le développement d'une offre de formation innovante		Une stratégie d'achat de formation en digital learning est élaborée.
Une performance sociale de l'achat		Les marchés mutualisés intègrent une clause d'insertion sociale en faveur des personnes éloignées de l'emploi. De plus, les prestations de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Un recours aux PME		Les marchés mutualisés sont accessibles aux PME notamment via un allotissement approprié ou en encourageant la candidature des groupements d'entreprises .

Les bénéfices pour les services

- Des marchés de formation mutualisés performants.
- Une offre de formation élargie , de qualité et facilement accessible avec l'utilisation des nouvelles technologies
- .Une amélioration de la qualité de service.

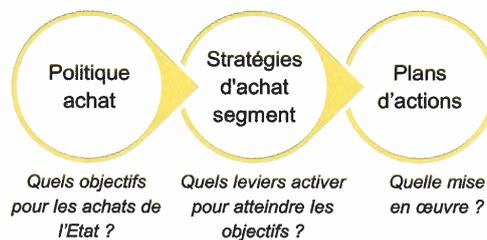
Stratégie achat d'abonnements et de presse

Mémo sur les achats de l'Etat



Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter à l'**innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)



Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
 - l'**intégration de clauses** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : fpg.dae@finances.gouv.fr

ANNEXE 2



59 boulevard Vincent Auriol
75703 Paris cedex 13
Téléphone : 01 44 97 34 61
Télécopie : 01 44 97 07 32

Paris, le **– 9 MAI 2016**

Le directeur

Note pour

Destinataires *in fine*

Affaire suivie par : Pascal Jarzat
pascal.jarzat@finances.gouv.fr
Tél : 01 44 97 27 30

Réf. : DAE-2016-04-8874

Objet : **Stratégie d'achat de l'État applicable au segment « Infrastructure IT », sous-segment « achat de matériel d'infrastructure IT - serveurs-stockage ».**

Réf. Décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
Comité interministériel des achats du 3 décembre 2015.

La présente note décrit la stratégie à appliquer par l'ensemble des services de l'État concernant les achats de matériel d'infrastructure informatique (serveurs-stockage).

Ses dispositions sont applicables dès réception de la présente note.

Définition du périmètre

Le sous-segment correspond à l'achat des matériels (y compris les prestations et logiciels embarqués) pour les centres de production informatique de l'État ainsi que les achats d'infrastructure à la demande (« cloud »).

Il s'agit, notamment, de l'acquisition des matériels suivants :

- serveurs (mainframe, x86, Posix) ;
- réseau d'interconnexion calcul-stockage ;
- stockage, conservation et restauration des données.

Cette stratégie ne couvre pas les postes de travail (fixes ou nomades) ainsi que les logiciels et prestations nécessaires à la conception et au développement des applications informatiques.

Stratégie proposée

La stratégie consiste à :

- mieux adapter les achats de l'État à la structure très concentrée du marché fournisseurs, en élevant le niveau de massification ;

- exploiter les économies d'échelle réalisables à l'achat et en interne, en augmentant la standardisation des matériels ;
- compléter la performance économique attendue par l'introduction de levier de performance sociale de l'achat (introduction de clauses ad hoc dans les marchés cadres) ou de performance environnementale.

Les bénéfices attendus

La mise en œuvre de ces actions doit se traduire par :

- une meilleure homogénéité des matériels ;
- des gains d'achat entre 5 et 15 % selon le périmètre technique ;
- des gains supplémentaires liés à l'optimisation de la gestion des actifs.

Application contractuelle

L'atteinte des objectifs repose sur le respect du dispositif contractuel retenu dans le cadre de cette stratégie, à savoir :

- **le recours à la centrale d'achat UGAP pour l'acquisition de serveurs Unix dès 2016 ;**
- **un accord-cadre interministériel négocié pour l'acquisition, la maintenance et la concession des droits d'usages des serveurs grand système (Gcos7). Ce support a été notifié le 28 décembre 2015 pour 4 ans ;**
- **un accord-cadre interministériel pour la fourniture d'infrastructure à la demande (cloud). Ce support a été notifié le 20 juillet 2015 pour 2 ans renouvelables ;**
- un support contractuel interministériel pour la fourniture de serveurs-stockage. Ce support sera mis en œuvre à partir de mi-2018 ;
- un support contractuel spécifique pour la fourniture de serveurs-stockage et les services d'exploitation associés pour le ministère de la défense. Ce support sera mis en œuvre à partir de mi-2018.

Le recours à ces supports contractuels est obligatoire, dès expiration des marchés en cours.

Les situations spécifiques doivent faire l'objet d'une saisine de la direction des achats de l'État, qui pourra être contactée à l'adresse suivante itai.dae@finances.gouv.fr

Les supports contractuels interministériels et des informations complémentaires seront disponibles sur le portail interministériel des achats (<http://www.dae.finances.ader.fr>¹), rubrique « Domaine d'achats & bases marché : informatique-matériel-serveur ».

Chacun des destinataires est chargé, pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre des dispositions de la présente note.

Le directeur des achats de l'État

Michel GRÉVOUL

Destinataires :

Monsieur le secrétaire général du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
Monsieur le directeur administratif et financier des services du Premier ministre
Monsieur le directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication de l'État
Mesdames et Messieurs les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels

¹ <http://www.dae.monportail.alize> pour les agents des ministères financiers



Ressources d'infrastructure IT

Stratégie achat de l'Etat 2016-2021

Chiffre clé
80 millions d'euros TTC de dépenses annuelles en achat de ressources d'infrastructures IT
(Données 2016)

Les achats de ressources d'infrastructure IT aujourd'hui

La dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 80 millions d'euros TTC.

Elle n'est cependant pas linéaire et peut fluctuer en fonction des opérations de renouvellement et de l'évolution des technologies (virtualisation, convergence, hyper-convergence, etc.)

Les pratiques actuelles de l'Etat

Fin 2015, les achats de l'État en matière de matériels pour les Centres de production informatique (serveurs X86, solutions de stockage / sauvegarde) sont réalisés via dix supports contractuels interministériels ou ministériels. Pour les serveurs Unix, l'approvisionnement est réalisé via des marchés de l'UGAP. Les gros systèmes (« mainframe ») font l'objet d'un marché négocié interministériel.

Sur ce segment, le niveau de maturité est relativement élevé : massification des achats associée à une standardisation des configurations, prise en compte de l'évolution technologique (ratio performance / prix), dégressivité des prix par tranche de chiffre d'affaires réalisé, remises sur commandes groupées et analyse en coût complet du coût du terra-octet (TO) pour le stockage.



Le marché fournisseurs

Sur le marché des serveurs comme sur celui des solutions de stockage et de sauvegarde, le marché mondial est dominé par quelques constructeurs.

En France, seuls quelques distributeurs répondent aux appels d'offre de l'État.

L'État se trouve donc face à un marché (constructeur et distributeur) en situation d'oligopole. L'émergence de nouvelles technologies peut, à terme, élargir le marché, notamment en ce qui concerne les constructeurs.

Les objectifs de l'Etat

- *Elever le niveau de massification des achats en tenant compte de la structure très concentrée du marché fournisseurs*
- *Augmenter la standardisation des matériels*
- *Introduire des leviers de performance sociale et environnementale*
- *Capter l'innovation*

Stratégie achat ressources d'infrastructure IT

La stratégie achat 2016-2021



Le périmètre

Le segment « ressources d'infrastructure IT » recouvre l'ensemble des achats des matériels utilisés dans les Centre de production informatique de l'Etat (serveurs, solutions de stockage et de sauvegarde) et la mise à disposition d'une infrastructure informatique à la demande (« cloud »).



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, prescripteurs informatiques) désignés par les missions achat des ministères.

Elle a été validée le **3 décembre 2015** en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de ressources d'infrastructure IT s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés).

Elle est présentée aux établissements publics sous tutelle de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.

Stratégie achat ressources d'infrastructure IT



Les axes de la stratégie

Une massification et la mutualisation des besoins techniques



Compte tenu de la structure du marché fournisseurs, l'Etat mettra en œuvre, à la mi-2018, un support d'achat unique interministériel (hors ministère de la Défense) pour les achats de serveurs X86 et les solutions de stockage/sauvegarde.

Une rationalisation et une standardisation des besoins techniques



La mise en œuvre de ce support d'achat unique interministériel s'appuiera sur une rationalisation et une standardisation des besoins techniques. Celles-ci faciliteront la mise en œuvre de la stratégie technique, portée par la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC), relative à la construction d'un « cloud interne » de l'Etat.

Une optimisation des conditions d'achat



Le support d'achat unique interministériel ouvrira de nouvelles possibilités en termes d'approvisionnements, notamment la capacité à regrouper les commandes afin de bénéficier de remises sur volume.

Une performance environnementale et sociale de l'achat



Des critères de consommation d'énergie feront systématiquement partie des critères de sélection. Des clauses d'insertion sociale seront intégrées dans tous les marchés.

Une captation de l'innovation



Afin de bénéficier des innovations, le sourcing des solutions émergentes sera développé notamment en matière de convergence de puissance de calcul et de stockage.

Les bénéfices pour les services

- Les directions des systèmes d'information (DSI) bénéficieront des matériels aux meilleures conditions économiques et de qualité de service.

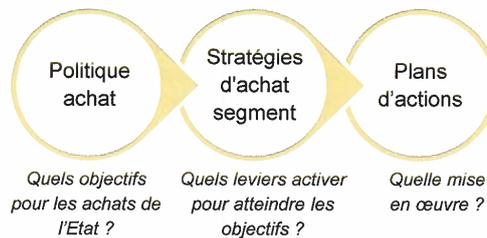
Stratégie achat ressources d'infrastructure IT

Mémo sur les achats de l'Etat



Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
- prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
- promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
- favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
- inciter à l'**innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
- **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
- **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)



Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
- la **mutualisation** des achats ;
- la **standardisation** des besoins ;
- la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
- l'**intégration de clauses** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
- elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
- elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
- elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
- elle est **appliquée par l'ensemble des services**.



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : itai.dae@finances.gouv.fr

ANNEXE 3



Direction des Achats de l'État

59 boulevard Vincent Auriol
75703 Paris cedex 13
Téléphone : 01 44 97 34 61
Télécopie : 01 44 97 07 32

Paris, le

17 MAI 2016

Note pour

Destinataires *in fine*

Affaire suivie par : Thierry DEMOY
Thierry.demoy@finances.gouv.fr
Tél. : 01 44 97 27 18

Réf. : DAE-2016-04-8876

Objet : Stratégie d'achat de l'État applicable au segment « Réseau - Télécoms ».

Réf. Décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
Comité interministériel des achats du 3 décembre 2015

La présente note décrit la stratégie à appliquer par l'ensemble des services de l'État concernant les achats du segment réseau-télécoms.

Ses dispositions sont applicables dès réception de la présente note.

Définition du périmètre

Le segment recouvre les achats de matériels, logiciels et services pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile (terrestre et satellite), la visio-conférence, les réseaux étendus (WAN) et locaux (LAN).

La dépense récurrente de l'État sur ce segment représente un montant annuel de 520 M€ réparti sur l'ensemble des ministères.

Stratégie proposée

La stratégie s'appuie sur la mise en œuvre de trois leviers :

- l'optimisation et la rationalisation des supports d'achat ;
- la mise à disposition de solutions innovantes ;
- l'amélioration du pilotage et de l'exécution des marchés.

Les bénéfices attendus

La mise en œuvre de cette stratégie doit se traduire par :

- une réduction des coûts d'acquisition de l'ordre de 20% ;
- des gains supplémentaires liés à la rationalisation de l'existant et à la mise en œuvre de solutions innovantes.

Application contractuelle

L'atteinte des objectifs, notamment les économies budgétaires, repose sur le strict respect du dispositif contractuel retenu dans le cadre de cette stratégie, à savoir le recours à deux types de supports d'achat :

- pour les achats de téléphonie fixe ou mobile, communs à l'ensemble des ministères, sauf exceptions justifiées auprès de la DAE, utilisation de supports d'achat UGAP (standards ou construits spécifiquement pour le ministère) ;
- pour les achats innovants ou à enjeux, nécessitant un pilotage fort de l'achat, mise en place de supports dédiés, ministériels ou interministériels, associés à une démarche achat spécifique.

Les situations particulières doivent faire l'objet d'une saisine de la direction des achats de l'État, qui pourra être contactée à l'adresse suivante itai.dae@finances.gouv.fr

Les supports contractuels interministériels et des informations complémentaires seront disponibles sur le portail interministériel des achats (<http://www.dae.finances.ader.fr>¹) rubrique « Domaine d'achats & bases marché »).

Chacun des destinataires est chargé, pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre des dispositions de la présente note.

Le directeur des achats de l'État

Michel GREVOUL

Destinataires :

Monsieur le secrétaire général du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
Monsieur le directeur administratif et financier des services du Premier ministre
Monsieur le directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication de l'État
Mesdames et Messieurs les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels

¹ <http://www.dae.monportail.alize> pour les agents des ministères financiers



Services et équipements réseau-télécoms

Stratégie achat de l'Etat 2016-2019



Les achats de services et équipements télécoms aujourd'hui

Chiffre clé
**520 millions d'euros TTC de
dépenses annuelles en achat de
services et équipements réseau-
télécoms**
(Données 2013)

Les achats réseau-télécoms de l'État représentent 520 M€ TTC dont 87 % pour la téléphonie fixe et les réseaux de données. Ils représentent environ 5 % du marché entreprises.

Malgré les gains obtenus, cette dépense est restée stable traduisant une réutilisation des marges dégagées pour développer les usages.

Les fournisseurs sont principalement de grandes entreprises. 86 % de la dépense est concentrée sur 15 fournisseurs.



Les pratiques actuelles de l'Etat

En 2015, les achats de l'État en matière de services et équipements réseau-télécoms sont réalisés via dix-neuf supports contractuels (5 ministériels, 9 interministériels, 5 UGAP).

Le degré de massification est d'environ 75 %. La taille atteinte sur les différents supports rend difficile une massification supérieure sans augmenter les risques opérationnels (notamment lors du déploiement) et dégrader, en conséquence, la satisfaction de l'utilisateur et la performance économique globale.

L'utilisation d'outils de suivi et d'optimisation de la dépense (TEM) et de gestion de parc, notamment pour les sous-segments de téléphonie fixe et mobile, doit encore être développée.



Le marché fournisseurs

Le marché fournisseur est fortement concentré avec deux opérateurs pour la téléphonie fixe et les réseaux de données, trois opérateurs pour la téléphonie mobile et cinq intégrateurs principaux pour la mise en œuvre de solutions.

Les acteurs du marché sont nationaux avec une couverture de l'ensemble de la métropole. Pour les DROM-COM, il existe un opérateur national et quelques opérateurs locaux.

Les opérateurs interviennent sur les marchés entreprises et grand public. Le premier représente 30 % de l'ensemble du marché. Les intégrateurs n'interviennent que sur le marché entreprises.

Le marché évolue vers la convergence des technologies, fixe-mobile, voix-données, informatique-télécoms vers le tout IP accompagné de la disparition progressive d'anciennes technologies (téléphonie commutée, réseau cuivre) conduisant à la refonte nécessaire des services de téléphonie fixe.

Les objectifs de l'Etat

- Optimiser et rationaliser les supports d'achat
- Proposer aux services des solutions innovantes
- Améliorer le pilotage et l'exécution des marchés

Services et équipements réseau-télécoms

La stratégie achat 2016-2019



Le périmètre

Le segment « services et équipements réseau-télécoms » recouvre l'ensemble des achats de services et équipements de téléphonie fixe, téléphonie mobile (terrestre et satellite), réseau de données étendu pour l'accès aux sites de l'administration, réseau local pour l'accès aux postes de travail et visio-conférence.



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, prescripteurs techniques) désignés par les missions achat des ministères.

Elle a été validée le **3 décembre 2015** en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de services et équipements réseau-télécoms s'applique, sauf exception, à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) en France métropolitaine et dans les DROM-TOM (en fonction des périmètres ministériels et des besoins).

Elle est présentée aux établissements publics sous tutelle de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.

Services et équipements réseau-télécoms



Les axes de la stratégie

**Une harmonisation et
une optimisation des
supports d'achat**



Un grand nombre d'achats dans ce segment s'apparente à des achats « standards » communs à l'ensemble des ministères : téléphonie fixe (services et équipements), mobile, visioconférence, réseaux locaux.

Pour ceux-ci, des supports d'achat seront construits en collaboration avec l'UGAP, sauf exceptions justifiées.

**Une optimisation des
usages et des
processus**



Le niveau de massification optimal ayant été atteint, la performance achat nécessite de travailler sur les usages et les processus

La mise en œuvre de solutions de gestion de parc et d'optimisation des usages (Telecom Expense Management) permettra de faciliter les déploiements, de piloter la dépense et de préparer la migration de la téléphonie fixe vers de nouvelles solutions.

**La proposition de
solutions innovantes**



Pour les achats innovants ou à enjeux, nécessitant un pilotage fort de l'achat, des supports dédiés, ministériels ou interministériels associés à une démarche achat spécifique seront mis en œuvre.

**Une performance
environnementale et
sociale de l'achat**



Le cycle de vie des équipements sera pris en compte :

- systématisation d'une clause de recyclage des emballages et des produits électroniques en veillant à la traçabilité, le recours aux éco-organismes agréés et aux ESA ;
- lutte contre l'obsolescence programmée ;
- veille aux aspects logistiques de CO2,

Pour les marchés comportant une partie importante de services, une clause sociale sera également systématisée en quantifiant le volume d'heures allouables,

Les bénéfices pour les services

- *Le maintien de bonnes conditions économiques en matière de téléphonie (fixe et mobile) et de réseau de données.*
- *La mise à disposition d'outils de suivi (parcs et dépenses) permettant de mieux piloter les usages.*
- *Une offre de solutions innovantes offrant de nouveaux services.*

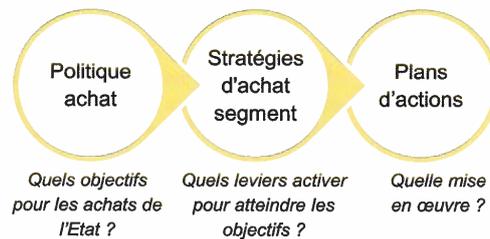
Services et équipements réseau-télécoms

Mémo sur les achats de l'Etat



Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
- prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
- promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
- favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
- inciter à l'**innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
- **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
- **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)



Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
- la **mutualisation** des achats ;
- la **standardisation** des besoins ;
- la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
- l'**intégration de clauses** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
- elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
- elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
- elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
- elle est **appliquée par l'ensemble des services**.



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : itai.dae@finances.gouv.fr

ANNEXE 4



Direction des Achats de l'État

59, boulevard Vincent Auriol
Télédoc 033
75703 Paris cedex 13
Téléphone : 01 44 97 34 61
Télécopie : 01 44 97 07 32

Paris, le 17 MAI 2016

Note pour

Destinataires *in fine*

Le directeur

Affaire suivie par : Claire Lebreton
claire.lebreton@finances.gouv.fr
Tel : 01 44 97 29 10

Réf. : DAE-2016-04-8190

Objet : Stratégie d'achat de l'État relative aux fournitures de bureau et petits matériels.

Réf. : Décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
Décision DAE suite à la réunion du comité des achats de l'État le 16 mars 2016.

P.j. : Plaquette stratégie d'achat de fournitures de bureau.

La présente note décrit la stratégie applicable à chaque ministère en matière d'achat de fournitures de bureau et de petits matériels.

I. Objectifs de la stratégie

La stratégie présentée en comité des achats le 16 mars 2016 s'articule autour de quatre axes :

- La poursuite de la mutualisation de l'achat avec la constitution, à moyen terme, de deux plaques de ministères permettant de challenger les fournisseurs.
- Une optimisation des coûts d'usage et de la performance économique par l'intégration, dans les supports contractuels, de mesures visant à limiter les livraisons partielles et les commandes inférieures ou égales à 50€.
- La réduction des coûts de process internes par la systématisation de la commande en ligne et le paiement par carte d'achat dont la mise œuvre sera vivement incitée par l'intégration d'une clause d'intéressement financier. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2016, 100 % des commandes devront être dématérialisées et payées via ce moyen de paiement, conformément à la stratégie relative à la carte d'achat.
- L'intégration de clauses environnementales et d'insertion sociale dans 100 % des supports contractuels.

II. Déclinaisons contractuelles

En 2017, l'achat des fournitures de bureau sera réalisé à travers trois supports contractuels :

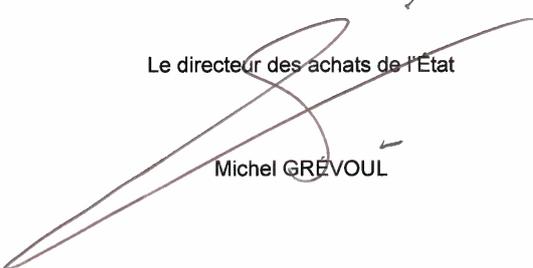
- L'accord-cadre interministériel, notifié en novembre 2014 et porté par le ministère de la justice, servant les besoins des ministères de l'intérieur, de l'éducation nationale, de l'agriculture, des ministères sociaux, des services du Premier ministre, des affaires étrangères et de la justice ;
- Un marché ministériel porté par le ministère de la défense pour les besoins propres de son administration ;
- Et une convention cadre DAE-UGAP à laquelle adhéreront les ministères de l'écologie, des finances et de la culture au terme de leurs marchés ou convention ministériels. Cette convention entrera en vigueur au 1^{er} avril 2017 lors de la mise en place de la nouvelle offre de l'UGAP.

Un point d'étape sera réalisé en 2018 afin de faire le bilan des différents supports contractuels.

A l'échéance du marché du ministère de la défense (2020), ce dernier rejoindra la plaque composée des ministères des finances, de l'écologie et de la culture, constituant ainsi un volume d'achat comparable à celui de l'accord-cadre interministériel.

L'accord-cadre interministériel sera parallèlement renouvelé, et le portage confié, sous mandat de la DAE, au ministère de la justice.

Le directeur des achats de l'État



Michel GRÉVOUL

Destinataires :

Monsieur le secrétaire général du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
Monsieur le directeur administratif et financier des services du Premier ministre
Monsieur le directeur du Budget
Monsieur le directeur général des Finances publiques
Mesdames et Messieurs les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels



Direction des Achats de l'État

Fourniture de bureau

Stratégie achat de l'Etat 2016-2020

Chiffre clé

34,9 millions d'euros de dépenses
annuelles en achats de
fournitures de bureau
(année 2014)



Les achats de fournitures de bureau aujourd'hui

Les dépenses de l'État en matière de fournitures de bureau représentent environ 34,9 millions d'euros en 2014, soit 1,13% du chiffre d'affaires du marché français estimé entre 2,5 et 3 milliards d'euros.

En légère baisse depuis 2011, ces achats se caractérisent par des commandes réalisées :

- auprès d'environ 7 300 fournisseurs compte tenu de la diversité des produits ;
- à hauteur de 60% auprès des titulaires de marché.



Les pratiques actuelles de l'Etat

Les fournitures de bureau constituent un segment sur lequel une mutualisation est historiquement engagée tant au niveau ministériel qu'interministériel.

Actuellement, les achats de l'État sont réalisés au travers d'une plaque UGAP, d'un marché interministériel et de deux marchés ministériels représentant une dépense de près de 20 millions d'euros au total. Deux leaders du marché des fournisseurs en sont les titulaires.



Le marché fournisseurs

Les achats de fournitures de bureau se font auprès des fournisseuristes (grands comptes et PME), des superstores et des librairies et papeteries spécialisées (PME-TPE et professions libérales) et des VPCistes.

A l'exception des superstores dont les ventes se maintiennent car leur clientèle est composée de professionnels et de particuliers, la baisse des achats dans ce secteur est constante depuis 2011, du fait, notamment, de la dématérialisation croissante des échanges dans les administrations et les entreprises.

Par ailleurs, le marché des fournisseurs présente une forte concentration des acteurs avec une nette domination des grands fournisseuristes,

Il est également de plus en plus oligopolistique. La fusion de grands groupes, permet en effet aux distributeurs de s'imposer auprès des fabricants tout en maîtrisant leur politique tarifaire.

Les objectifs de l'Etat

- Optimiser la mutualisation des achats
- Développer la démarche responsable sur le plan environnemental
- Réduire les coûts de transports impactant les prix
- Optimiser les coûts de process interne
- Mettre en œuvre une politique d'achat socialement responsable,

Stratégie achat fournitures de bureau

La stratégie achat 2016-2020



Le périmètre

Le segment « fournitures de bureau » recouvre un nombre important de sous-segments et de familles de produits, eux-mêmes comprenant de très nombreuses références. Le périmètre de la stratégie achat vise principalement les familles suivantes : cahiers et façonnés, classement et archivage, écriture, matériels divers, petites fournitures.

Sont exclus le papier de reprographie et papiers spéciaux, les consommables d'impression, le mobilier ainsi que les accessoires informatiques et bureautiques. Ces segments font l'objet d'une stratégie achat distincte.



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, documentalistes, juristes) désignés par les missions achat des ministères.

Elle a été validée par la DAE le **16 mars 2016** en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de formation continue s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) en France métropolitaine.

Elle est présentée aux établissements publics sous tutelle de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.

Stratégie achat de fournitures de bureau



Les axes de la stratégie

Une optimisation de la mutualisation de l'achat



L'objectif de l'Etat n'est pas une massification des achats de fournitures de bureau mais une mutualisation raisonnée qui permet de maintenir une performance de prix durable sur un marché fournisseur concentré, tout en limitant les risques tant pour l'Etat que pour les fournisseurs.

Cette mutualisation à l'échelle nationale est réalisée par le biais de trois plaques en 2017, puis de deux plaques en 2021.

Chacun de ces deux supports représentera un volume de 10M€ annuels. Ce seuil de mutualisation permet de challenger chacun des titulaires,

Une optimisation des coûts de process



Les supports interministériels prévoient :

- l'application de frais de gestion pour les commandes de faibles montants, soit inférieures à 50€ ;
- l'affichage en temps réel des stocks disponibles sur les sites des fournisseurs et la possibilité de bloquer les commandes de produits indisponibles afin de limiter les livraisons partielles.

Ces deux mesures contribuent à réduire les coûts de transport impactant les prix et s'inscrivent dans une démarche plus responsable sur le plan environnemental,

Une amélioration du coût de traitement des commandes et leur facturation



Dans un objectif de fiabilisation et de sécurisation, les commandes dématérialisées seront généralisées. Pour les mêmes raisons, leur paiement par carte d'achat sera systématisé. L'objectif est que 100 % des commandes de fournitures de bureau soient payés par carte achat à la fin de l'année 2016

Une performance environnementale et sociale de l'achat



Les nouveaux marchés de l'Etat intégreront :

- une clause environnementale combinant des spécifications sur la qualité des produits et l'exécution des prestations. Ces spécifications seront des critères de choix des offres ;
- une clause d'insertion sociale comme condition d'exécution du marché.

Les bénéfices pour les services

- Une offre de produits encore plus respectueuse de l'environnement
- Une simplification et une sécurisation des commandes
- Une amélioration de la qualité de service avec l'affichage en temps réel des stocks disponibles et la suppression des livraisons partielles

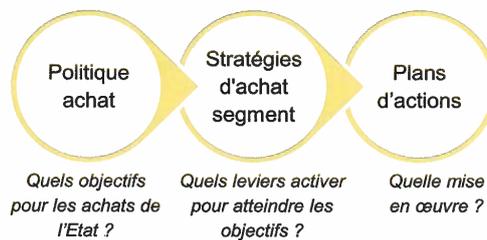
Stratégie achat de fournitures de bureau

Mémo sur les achats de l'Etat



Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter à l'**Innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)



Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
 - l'**intégration de clauses** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : fpg.dae@finances.gouv.fr